

## DÉCISION DU MAIRE

<p><b>Décision</b> <b>N°104-2022</b></p>	<p><b>CONTRATS - CONVENTIONS</b> <b>Biens communaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Location de gîtes à Plessard : bail d'occupation à intervenir avec la société « EST GROUP CONSULT LTD »</b></li> </ul>
--	--

### *Le Maire,*

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 5 qui permet au Maire, par délégation du Conseil municipal, de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n°21.12.10 en date du 16 décembre 2021, fixant les différents tarifs de location des gîtes communaux de Plessard ;

### **Prend la décision suivante :**

- Article 1. **MET** à la disposition de la société « EST GROUP CONSULT LTD », dans l'immeuble communal dénommé « LE MOULIN DE PLESSARD », sis au lieu-dit Plessard sur la commune de Cugand :
- ↳ **Le gîte B du 26 novembre au 26 décembre 2022,**
  - ↳ **Le gîte D du 26 novembre au 26 décembre 2022.**
- Article 2. **CONSENT** cette location pour un maximum de quatre personnes par gîte, conformément au bail d'occupation établi à titre précaire et révocable.
- Article 3. **FIXE** :
- ↳ **La redevance d'occupation à hauteur de 972 € pour la période susvisée, à laquelle s'ajoutera le montant des charges « dites récupérables » notamment les charges d'électricité sur la base de 0,21 €/kw ;**
- Article 4. **DIT** que la présente décision sera transmise en Préfecture de Loire-Atlantique et publiée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Les services techniques, 'Animation, culture et sport', et 'Comptabilité', Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Clisson, le 22 novembre 2022

Par délégation du Conseil municipal,  
**CERTIFIÉ CONFORME**

**Xavier Bonnet**  
Maire

Décision transmise en Préfecture le 09 DEC. 2022

Et affichée le 09 DEC. 2022



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux Location de gîtes à Plessard : bail d'occupation à intervenir avec la société &quot; EST GROUP CONSULT LTD &quot;

---

**Date de transmission de l'acte** 09/12/2022

**Date de réception de l'accusé** 09/12/2022

**de réception :**

---

**Numéro de l'acte :** DEC-104-2022 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 044-214400434-20221122-DEC-104-2022-CC

---

**Date de décision :** 22/11/2022

**Acte transmis par :** Karine DUMORTIER

---

**Nature de l'acte :** Contrats conventions et avenants

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations